

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOSNÉ

Date de convocation : 23 novembre 2023
L'an deux mille vingt-trois,
le 30 novembre, à 20h15
Date d'affichage : 05 décembre 2023
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Le Cuff, Morin, Havard, Serra, Gillet, Viscart, Orain, Chardin, Cervi, Gillet-Pesson, Foliard, Dugué, Blot, Boutheloup, Thébault

Étaient absentes excusées : MM Veillaux, Piquion, Vergnaud
Procurations de M. Veillaux à M. Morin, de Mme Piquion à Mme Foliard

Nombre de conseillers	Formant la majorité des membres en exercice
En exercice : 19	
Présents : 16	Mme Gillet-Pesson a été élue secrétaire de séance
Votants : 18	

Considérant le quorum atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Le point inscrit à l'ordre du jour relatif à la vente d'un chemin au lieu-dit La Rivière ne sera pas abordé ce soir, des éléments complémentaires sont nécessaires.

Point sur l'avancement de la création de la ZAC multisites, présenté par Anaëlle Honoré, Orchestr'Am, assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO). THEMA Environnement a réalisé un inventaire des zones humides sur les différents sites. Des zones humides ont été repérées dans le secteur de Bellevue. Une réflexion est actuellement en cours sur la pertinence du maintien de ce secteur dans la ZAC compte tenu de sa sensibilité environnementale. Il convient également d'explorer les capacités de tous les fonciers communaux disponibles pour renforcer le renouvellement urbain.

121-2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

Approuvée

122-2023 CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Approuvée

123-2023 RÉFECTION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE DANS LE BOURG – MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT

Approuvée

124-2023 CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE – MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT

Approuvée

125-2023 TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE - 2024

Approuvée

126-2023 TARIFS DES SALLES – 2024

Approuvée

127-2023 CONVENTION AVEC LIFFRÉ – TERRAIN DE SPORTS

Approuvée

128-2023 CLTURE DU BUDGET ANNEXE TOURNEBRIDE

Approuvée

129-2023 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 6B ET 8 RUE NATIONALE

Approuvée

130-2023 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – PARCELLE CADASTRÉE AB N°698 (RUE DE LA LANDE D'OUÉE)

Approuvée

131-2023 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 5 BELLEVUE

Approuvée

132-2023 AVIS SUR LE PROJET D'ARRETÉ PRÉFECTORAL DU CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIÈRES ET FERRÉS SITUÉES DANS LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Approuvée

133-2023 MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD

Approuvée

POINT SUR LES ZAEnR (ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES)

M. le Maire présente la démarche des ZAEnR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables). La loi Accélération de la Production des Énergies Renouvelables de mars 2023 demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables pour le 31 décembre 2023, délai étendu au 31 mars 2024 par la DDTM35. L'objectif est d'engager les territoires pour mettre en place une planification ascendante des énergies renouvelables et réaliser les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) régionalisée.

Il s'agit d'identifier des zones propices au développement de projets EnR.

Les services de Liffré-Cormier Communauté ont l'objectif d'accompagner les communes dans la réalisation de ce travail par la centralisation et le partage de l'information sur les évolutions du cadre réglementaire de la démarche (objectifs régionalisés de la PPE, accélération des procédures et incitations tarifaires) et la facilitation de la cartographie des zones avec un appui technique.

En réunion de travail le 07 novembre dernier, une liste de ZAEnR pour le solaire ont été définies sur le territoire gosnéen.

Un courrier aux agriculteurs et entreprises de Gosné a été envoyé afin de leur présenter la démarche.

À l'issue de cette information au Conseil Municipal, **une matinée d'accueil des administrés sera réalisée le samedi 16 décembre en mairie**. L'objectif est de présenter la démarche imposée par l'État pour les ZAEnR, le travail de réponse proposée par la commune et d'ouvrir l'opportunité aux habitants de proposer des projets de zones.

PRÉSENTATION DU RAPPORT 2022 DU SMICTOM

M. Serra, délégué au SMICTOM, présente le rapport annuel 2022 du SMICTOM du Pays de Fougères.

DIVERS

- **Évolution des modalités de relevé des poubelles par le SMICTOM à compter du 30 janvier 2024** (poubelle jaune relevée le mardi des semaines impaires, poubelle grise relevée le mardi des semaines paires). Un courrier explicatif sera envoyé à chaque foyer par le SMICTOM.
- **Atelier participatif pour le projet de nouvelle médiathèque-ludothèque**, à la maison des services le 20 décembre.

Fin de séance 22h58.

Le Maire,
Jean DUPIRE

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.
L'intégralité du procès-verbal de la séance sera publiée sous forme électronique de manière permanente gratuite sur le site internet de la commune.*

www.gosne.fr



